



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 16 avril 2021

Objet : La Dotation globale de fonctionnement 2021 versée par l'État aux communes et aux EPCI à fiscalité propre du Cher augmente globalement de 0,4 %

La DGF constitue le principal concours accordé par l'État aux collectivités territoriales et leurs groupements afin de contribuer à leurs dépenses de fonctionnement.

Les attributions individuelles de dotation globale de fonctionnement (DGF) versées en 2021 ont été rendues publiques le 2 avril dernier aux communes et aux intercommunalités à fiscalité propre du Département.

Pour la 4^e année consécutive, la dotation globale de fonctionnement (DGF) de l'État aux communes et aux intercommunalités à fiscalité propre est stabilisée au niveau national.

Dans ce contexte, le département du Cher connaît une augmentation du montant de la DGF attribué aux communes et à leurs groupements.

Le montant de la DGF versée aux communes s'élève ainsi à 65,411 millions d'euros en 2021 soit une hausse de 0,6 % par rapport à 2020. Par habitant, sur les 287 communes du département, 178 connaissent une augmentation (soit 62 %).

Cette augmentation renvoie notamment aux effets positifs de mécanismes de péréquation, destinés à assurer la solidarité entre les communes. En effet, la DGF est constituée d'une part forfaitaire et de trois principales dotations de péréquation.

S'agissant des regroupements de communes à fiscalité propre, le montant de la DGF s'élève à 18 248 115 € en 2021 soit une baisse de 0,37 % au regard de 2020. 9 communautés de communes enregistrent une hausse par habitant et 7 une baisse.

**Contact presse
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication**

Tél : 02 48 67 18 18
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX